

PROMETHEA
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 58 allée de la Claire Fontaine 78250 Meulan
RCS VERSAILLES 883 983 538

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

A Puteaux à 9 heures 30

Les associés se sont réunis ce jour en assemblée générale Extraordinaire (l'« Assemblée ») sur convocation du président et sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément des nouveaux associés
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et modification corrélative des statuts

Après avoir rappelé que l'assemblée générale des associés du 14 Mars 2025 a décidé d'augmenter le capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant nominal de d'un montant nominal de 38.080 euros pour le porter de 1.000.000 euros à 1.038.080 euros par l'émission de 40 actions nouvelles d'une valeur nominale de 952 euros chacune et le versement d'une prime d'émission de 1048 euros par action, à libérer en numéraire par versement en espèces sur le compte ouvert à cet effet par la société

Première résolution

l'assemblée générale des associés décide de procéder à l'agrément des souscripteurs qui ont transmis à la Société leur souscription et ont adhéré aux pacte d'actionnaires et dont la liste figure en annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale des associés du 14 mars 2025

Au vu :

- des bulletins de souscription dûment complétés et signés par le souscripteur par lesquels ces derniers ont souscrit à 40 actions nouvelles de la société à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital susvisée,
- du certificat émis en date du 20 juin 2025 par La Caisse d'Epargne, dépositaire des fonds, conformément à l'article L. 225-146 du code de commerce, attestant que les souscripteurs ont versé en numéraire sur le compte bancaire de la société ouvert dans les livres de La Caisse d'Epargne) les sommes correspondant au montant exigible de leur souscription à l'augmentation de capital susvisée,

Constate :

- que les 40 actions nouvelles de la société ont ainsi été intégralement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions de la réalisation de l'émission des actions nouvelles et que, par suite, la période de souscription se trouve close par anticipation et que l'augmentation de capital susvisée est définitivement réalisée, et
- la levée de toutes les conditions suspensive et en conséquence réalisation définitive de la modification corrélative de l'article 8 des statuts de la société :

Article 8 - **Capital social**

Ancienne mention : Le capital social est fixé à un million euros (1.000.000)

Il est divisé en mille cinquante (1.050) actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de neuf cent cinquante et un euros (951.281) chacune libérée en totalité de leur valeur nominale. ;

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million euros (1.038.080)

Il est divisé en mille cinquante (1090) actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de neuf cent cinquante deux euros (952) chacune libérée en totalité de leur valeur. ;

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président à l'effet de procéder aux modifications statutaires susvisées après constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet de la précédente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société, après avoir entendu la lecture du rapport du président, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30 (heure).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DocuSigned by:

FC98A05F015E40E...

Le Président

DocuSigned by:

BF3FADC27FEA425...

Le Secrétaire

PROMETHEA
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 58 allée de la Claire Fontaine 78250 Meulan
RCS VERSAILLES 883 983 53

LISTE DES SOUSCRIPTEURS A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 14 MARS 2025

Nom	nombre actions souscrites	Montant en euros
Martin Baitinger	7	14000
SINGIDUNUM Capital	15	30000
Julien Hinoux	3	6000
Corentin SELLOS –	2	4000
Khalil SADAGATTOULLA	1	2000
Nicolas MANGOLD	2	4000
Julien Menesson	10	20000

Certifié conforme par le Président